



22.xxx

Rapport 2023 du Conseil fédéral sur les activités de politique migratoire extérieure de la Suisse

du ...

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons le rapport 2023 sur les activités de politique migratoire extérieure de la Suisse, en vous invitant à en prendre acte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Viola
Amherd

Le chancelier de la Confédération, Viktor
Rossi

Rapport

1 Synthèse des domaines prioritaires en 2023

On a dénombré pas moins de 110 millions de personnes fuyant la guerre, les conflits et les persécutions dans le monde en 2023. Jamais ce chiffre n'avait été aussi élevé, en raison de l'agression militaire que la Russie continue de faire subir à l'Ukraine et de divers autres foyers de crise: au cours de l'année sous revue, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré un nombre record de 43 situations d'urgence dans 29 pays. Associé à une détérioration des conditions économiques et de la situation humanitaire, cet état de fait a entraîné une hausse des mouvements de fuite et de la migration irrégulière, notamment à destination de l'Europe. En 2023, les structures d'asile et d'hébergement en Suisse ont ainsi dû faire face à d'énormes défis: 30 223 demandes d'asile ont été déposées, le nombre le plus élevé depuis 2015. Dans le même temps, la Suisse a accordé le statut de protection S à 18 190 personnes en provenance d'Ukraine.

Dans ce contexte, la politique migratoire extérieure de la Suisse a été particulièrement sollicitée dans les domaines du soutien aux États partenaires dans l'accueil des réfugiés, de l'amélioration des perspectives sur le terrain et de la création de solutions de substitution à la migration irrégulière, de l'accélération du retour des personnes n'ayant pas besoin de protection et de la promotion du potentiel offert par la migration régulière en matière de développement durable. Pour ce faire, et afin de garantir une politique migratoire extérieure cohérente, différents services fédéraux ont travaillé en étroite collaboration au sein de la structure interdépartementale de coordination de la coopération migratoire internationale (structure IMZ).

La coopération migratoire avec des pays tiers prioritaires tels que l'Algérie, l'Irak, la Turquie, la Tunisie, la Gambie, la Côte d'Ivoire, la Géorgie, la Macédoine du Nord, le Kosovo et le Sri Lanka a été renforcée dans le cadre de rencontres bilatérales et de la mise en œuvre de projets ciblés. Le lancement du premier dialogue formel avec le Maroc sur les questions de migration a également constitué une étape marquante.

Au niveau européen, la Suisse a pris une part active à la réforme de la politique européenne en matière de migration et d'asile et à l'harmonisation de la gestion européenne des frontières. Elle a également soutenu des pays particulièrement sous pression à la frontière extérieure de l'UE en finançant des projets au titre de la deuxième contribution suisse. La France est devenue le troisième pays, après l'Autriche et l'Allemagne en 2022, avec lequel la Suisse a convenu un plan d'action assorti de mesures de police des frontières et de politique migratoire.

Les défis mondiaux ne peuvent être relevés que par la coopération des pays d'origine, de transit et de destination. C'est pourquoi la Suisse et le HCR ont coorganisé pour la deuxième fois à Genève le Forum mondial sur les réfugiés, élément central de la mise

en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Les discussions qui se sont tenues à cette occasion ont notamment porté sur des mesures destinées à renforcer la protection internationale des personnes en fuite, à réduire la pression sur les pays d'accueil, à favoriser l'autonomie des réfugiés et à offrir des solutions durables, telles que l'intégration (notamment un accès à la formation et des perspectives de travail), le retour et la réinstallation.

2 Contexte migratoire en 2023

L'Europe a enregistré quelque 1 250 000 demandes d'asile au cours de l'année sous revue, soit près de 18 % de plus que l'année précédente. Le nombre réel de personnes ayant déposé une demande est toutefois inférieur, car les migrations secondaires (cas Dublin) engendrent très souvent des saisies multiples. Les crises persistantes au Proche-Orient et la détérioration de la situation économique en Turquie ainsi que dans de nombreux pays d'origine en Afrique du Nord et de l'Ouest ont contribué à la hausse du nombre de demandes d'asile en Europe. Si, comme en 2022, la guerre en Ukraine n'a pas influencé directement les migrations liées à l'asile, elle a contribué à détériorer la situation économique de nombreux pays d'origine, et donc à accroître la pression migratoire.

Cette hausse du nombre de demandes déposées en Europe a été favorisée par les flux croissants en provenance de Turquie, vers la Grèce par la voie maritime, d'une part, et vers la Bulgarie et la Grèce par la voie terrestre, d'autre part. En 2023, on a constaté une augmentation du nombre de ressortissants syriens et turcs parmi les personnes dont on présume qu'elles ont emprunté la route des Balkans. En revanche, le nombre de demandes de ressortissants afghans, dont la grande majorité emprunte sans doute également cette voie, a diminué. Enfin, on a constaté à la fois une nette hausse du nombre de débarquements dans le sud de l'Italie et une augmentation du nombre de demandes d'asile en provenance d'Amérique latine.

En 2023, la Suisse a enregistré 30 223 demandes d'asile, soit 23,3 % de plus qu'en 2022, ce qui représente environ 2,4 % des demandes déposées en Europe (+0,1 %).

Les quelque 1800 demandes d'asile que des ressortissants afghans déjà titulaires d'un titre de séjour ont déposé à la suite du changement de pratique concernant les femmes afghanes constituent un cas à part. Ces personnes séjournaient déjà depuis un certain temps en Suisse lorsqu'elles ont déposé une demande. Par ce changement de pratique, la Suisse suit une recommandation de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), comme plusieurs autres États européens.

Par ailleurs, sur recommandation de l'État-major spécial Asile et en accord avec les cantons, le Département fédéral de justice et police a suspendu l'accueil de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation 2022-2023 au 1^{er} avril 2023, afin de tenir compte de la forte pression exercée sur le système suisse d'asile.

La Suisse reste une destination secondaire pour de nombreux requérants d'asile. La grande majorité des personnes interpellées en 2023 par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières à la frontière sud, au Tessin, ou à la frontière est, dans

la vallée du Rhin, projetaient de transiter par la Suisse, le plus souvent pour rejoindre l'Allemagne ou la France. Elles n'ont pas déposé de demande d'asile en Suisse et ont poursuivi leur voyage après la saisie de leurs données personnelles.

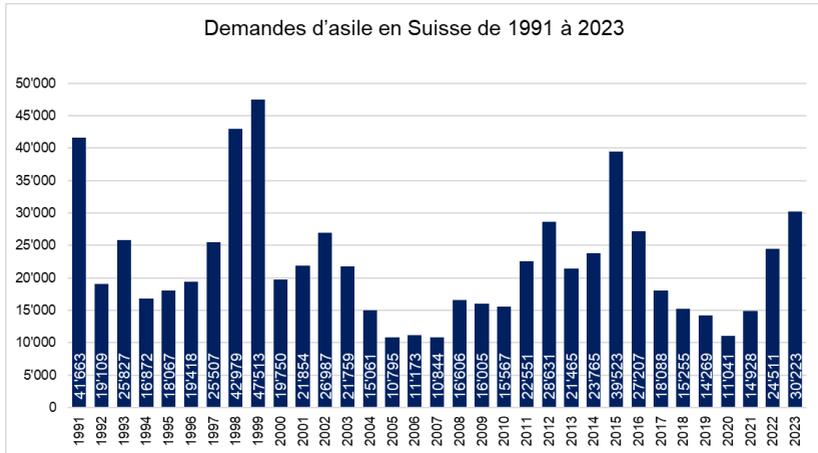
En octobre, l'Allemagne a réintroduit officiellement des contrôles aux frontières intérieures avec plusieurs pays, dont la Suisse. Cette mesure a notamment été prise dans le but de renforcer la lutte contre les passeurs, mais des considérations de politique intérieure ont, sans aucun doute, aussi joué un rôle dans cette décision. Les contrôles ont été renforcés ponctuellement, en particulier dans la région de Bâle, mais sans effet notable dans la zone frontalière. Les contrôles aux frontières intérieures produisent une sorte d'« effet tourniquet »: les personnes refoulées à la frontière allemande ne déposent en général pas de demande d'asile en Suisse.

Principales routes migratoires vers l'Europe

Routes par la Méditerranée	orientale (Turquie-Grèce)		centrale (principalement Libye-Italie)	occidentale (principalement Espagne)		Maroc
	<i>mer</i>	<i>terre</i>	<i>mer</i>	<i>mer</i>	<i>terre</i>	
2018	32 500	18 010	23 370	58 570	6810	
2019	59 730	14 890	11 470	26 170	6350	
2020	9690	5980	34 150	40 330	1540	
2021	4110	4690	67 480	41 980	1220	
2022	12 760	6020	105 140	29 200	1870	
2023	41 480	7080	157 650	57 070	470	

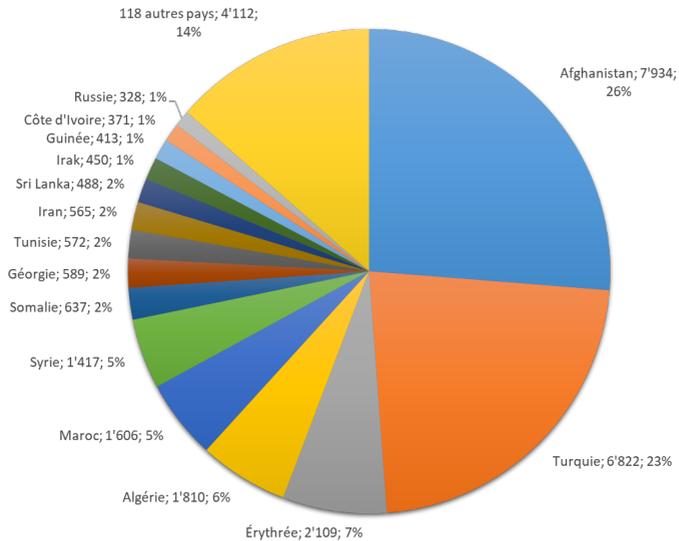
Source: HCR

Demandes d'asile en Suisse de 1991 à 2023



Source: SEM

Demandes d'asile en Suisse – principaux pays d'origine en 2023¹



Source: SEM

¹ Ne sont représentées que les premières demandes, pas les regroupements familiaux ni les naissances. Les demandes de statut de protection S déposées par les personnes ayant fui l'Ukraine ne sont pas prises en compte ici.

3 **Régions prioritaires de la politique migratoire extérieure de la Suisse**

Les régions prioritaires comprennent l'Europe et les Balkans occidentaux, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne ainsi que l'Asie centrale, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. S'agissant des pays de ces régions, les thèmes de la fuite et de la migration font systématiquement partie des dialogues politiques et sont pris en compte dans les différents programmes de coopération au développement et d'aide humanitaire.

Des fonds dits flexibles sont prévus dans la stratégie de coopération internationale (CI) 2021-2024 pour permettre à la Suisse de réagir avec souplesse aux défis et opportunités du moment en matière migratoire. Ces fonds sont investis par la Direction du développement et de la coopération dans des pays qui ne sont pas prioritaires pour la CI tout en étant situés dans les quatre régions prioritaires de la CI, en accord avec la structure IMZ et en tenant compte des propositions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) peut mettre en œuvre des mesures complémentaires en dehors des pays prioritaires de la CI; il prend en compte les suggestions de pays formulées par le SEM dans divers programmes globaux ou régionaux visant à améliorer le cadre économique, créer des emplois ou encourager l'entrepreneuriat.

Au niveau européen, la Suisse participe à la coopération Schengen/Dublin dans les domaines de la protection des frontières, de la justice, de la police, des visas et de la migration. Les défis posés par la fuite et la migration irrégulière dépassant les frontières régionales, la Suisse participe également à des dialogues multilatéraux en dehors de l'Europe.

3.1 **Europe**

Depuis quelques années, l'espace Schengen est soumis à de fortes pressions. Les contrôles aux frontières intérieures réintroduits par de nombreux États sont le signe le plus visible des défis qui se posent. La Suisse a été particulièrement concernée par la décision de l'Allemagne de rétablir le contrôle à ses frontières avec la Suisse, la Pologne et la République tchèque à partir du 16 octobre 2023. En pratique, cette décision n'a toutefois guère eu d'impact sur le trafic frontalier en 2023. La décision d'arrêter les admissions en rapport avec des transferts Dublin prise unilatéralement par l'Italie le 5 décembre 2022 à l'encontre de l'ensemble des États Dublin est également révélatrice des lacunes du système actuel.

Au cours de l'année sous revue, la difficulté de la situation a poussé les États de l'UE à accepter des compromis sur la réforme de la politique européenne en matière de migration et d'asile et à parvenir à un accord. Sous les présidences suédoise et espagnole du Conseil, l'UE a poursuivi les discussions à ce sujet. En décembre 2023, après des années de blocage, une percée a été réalisée, et un accord politique entre le Conseil et le Parlement a été trouvé sur les éléments clés de la réforme, à savoir l'introduction d'une obligation générale de filtrer les migrants en situation irrégulière, la mise en

place de procédures d'examen accélérées aux frontières extérieures pour certains groupes de personnes ainsi que des règles permettant de compenser de manière solidaire l'inégalité des charges entre les États Dublin. Les deux derniers éléments ne lient pas la Suisse. Celle-ci, qui a toujours été favorable à une réforme, se félicite des progrès réalisés en 2023. Elle a participé en tout et pour tout à sept réunions du Conseil Justice et Affaires intérieures et fait valoir ses intérêts dans la perspective de la réforme. Si un accord est trouvé, les aspects relevant de Schengen/Dublin seront notifiés à la Suisse en tant que développements de l'acquis de Schengen/Dublin.

L'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine explique pour une part importante les défis auxquels de nombreux pays européens sont actuellement confrontés en matière d'asile. Depuis le début de la guerre, la Suisse a accueilli 97 971 personnes en fuite. Aucune stabilisation durable de la situation en Ukraine n'étant en vue pour l'instant, le Conseil fédéral a décidé le 1^{er} novembre 2023 de ne pas lever le statut de protection S avant le 4 mars 2025. Des efforts supplémentaires sont déployés pour améliorer l'intégration des réfugiés d'Ukraine sur le marché du travail et leur offrir des possibilités de garder et de développer leurs compétences, notamment dans la perspective d'un retour au pays. La Haute école spécialisée bernoise propose ainsi, avec le soutien du SECO, une formation sanctionnée par un Certificate of Advanced Studies sur la reconstruction de l'Ukraine. Dans le cadre de cette formation, 30 personnes ayant fui l'Ukraine ont appris à évaluer, à concevoir et à diriger des projets de reconstruction de bâtiments et d'infrastructures. Les participants pourront mettre à profit les connaissances acquises dans le cadre de projets concrets de reconstruction après leur éventuel retour en Ukraine. Le SEM a approfondi les questions relatives au retour des réfugiés ukrainiens dans le cadre d'un plan provisoire défini avec les cantons afin d'anticiper une éventuelle levée du statut de protection S. Le Conseil fédéral a pris connaissance de ce plan en août 2023. Ce dernier contient des recommandations sur des aspects tels que les délais de départ et les modalités de l'aide au retour et doit servir de base pour de futures décisions politiques et une action coordonnée de toutes les autorités compétentes.

Dans le cadre de sa politique migratoire extérieure, la Suisse a concentré son soutien sur les pays voisins de l'Ukraine. En proportion de sa population, la Moldavie accueille le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens. En 2023, la Suisse a renforcé son programme de CI en Moldavie de manière à tenir compte de l'augmentation des besoins sur place. Elle a soutenu les autorités moldaves dans la mise en œuvre de la procédure de protection provisoire et de l'intégration sur le marché du travail. Elle a en outre contribué à renforcer l'accès des réfugiés aux services de santé et aux logements ainsi que la participation des réfugiées à la société civile et à l'économie.

Au cours de l'année sous revue, la coopération bilatérale avec certains États membres de l'UE a permis d'obtenir des résultats importants à la faveur de la deuxième contribution suisse. Ainsi, tous les accords bilatéraux suspendus à la contribution de cohésion ont pu être signés. Il est prévu de mettre en œuvre d'ici à 2029 des programmes migratoires dans les pays partenaires que sont la Bulgarie, l'Estonie, la Lituanie, la Roumanie, la République tchèque et la Hongrie, pour un montant total de plus de 40 millions de francs. Ces programmes, qui diffèrent d'un pays à l'autre, peuvent porter sur les domaines de l'intégration économique, sociale et culturelle ou de la lutte contre la traite des êtres humains. En 2023, le crédit-cadre pour la migration (coopération bilatérale et capitaux flexibles du fonds d'intervention rapide) a permis de

mettre en œuvre en Grèce, en Italie, en Espagne, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie, en Bulgarie et en Hongrie des projets dans les domaines de l’asile, des infrastructures, du retour volontaire et de la réintégration. Au cours de l’année, les négociations visant à conclure un accord-cadre avec l’Italie ont aussi beaucoup progressé.

Durant l’année sous revue, la Suisse a continué à assumer sa responsabilité dans la protection des frontières extérieures de l’espace Schengen en participant aux activités de l’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Elle a œuvré à l’harmonisation et à la professionnalisation des contrôles aux frontières extérieures ainsi qu’au respect des droits fondamentaux. Le déploiement de personnel a été prioritairement axé sur la Grèce, la Bulgarie, l’Italie et la Croatie. Toujours en 2023, compte tenu des défis à relever au plan national dans le domaine de l’asile, la Suisse a en revanche décidé de ne pas mobiliser d’experts dans le cadre de l’AUEA.

Si les États situés aux frontières extérieures de l’espace Schengen sont fortement mis sous pression du fait du nombre d’entrées irrégulières, la migration secondaire au sein de l’espace Schengen tend elle aussi à s’intensifier, et elle affecte également la Suisse. C’est pourquoi, dans la foulée des plans d’action conclus avec l’Autriche et l’Allemagne en 2022, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider et le ministre français de l’Intérieur Gérald Darmanin se sont accordés sur un plan d’action commun comprenant des mesures de police des frontières et de politique migratoire. À l’instar des plans d’action en vigueur avec l’Autriche et l’Allemagne, l’objectif est ici de renforcer la coopération bilatérale et d’endiguer les flux secondaires. Dans le domaine du retour, la coopération avec Frontex a de nouveau porté ses fruits en 2023. Trois opérations conjointes de rapatriement ont par exemple été mises en œuvre dans ce cadre. La Suisse a par ailleurs échangé de manière approfondie avec les membres de l’UE et les États associés; son modèle dégressif d’aide au retour à partir des centres fédéraux pour requérants d’asile a suscité un vif intérêt.

Les flux de migrants en situation irrégulière passant par la route des Balkans occidentaux ont diminué par rapport à l’année précédente. Cette voie reste toutefois la deuxième route migratoire la plus empruntée à destination de l’Europe après celle de la Méditerranée centrale, ce qui n’est pas sans conséquence sur le nombre de demandes d’asile en Suisse.

La Suisse a engagé un premier dialogue migratoire avec la Macédoine du Nord dans le prolongement du partenariat migratoire conclu en 2022. Un autre dialogue s’est tenu avec le Kosovo. Il importe d’avoir des échanges réguliers en matière de politique migratoire, d’autant que l’UE a décidé d’accorder aux ressortissants kosovars une exemption de visa Schengen à partir du 1^{er} janvier 2024, exemption que la Suisse est également tenue d’appliquer dans le cadre de son association à Schengen.

3.2 Moyen-Orient

Des crises politiques persistantes, des conditions économiques et sécuritaires qui se dégradent, une demande d’aide humanitaire qui ne cesse d’augmenter et une rhétorique antiréfugiés de plus en plus négative sont autant d’éléments qui caractérisent la région. Le conflit au Proche-Orient a également eu de graves répercussions humanitaires et politiques. La situation sécuritaire et humanitaire n’a cessé de se détériorer en Syrie: dans ce pays, plus de 15 millions de personnes dépendaient de l’aide

humanitaire à la fin de 2023, selon les Nations Unies, soit le nombre le plus élevé depuis le début de la crise en 2011. De plus, les combats se sont encore intensifiés vers la fin de l'année. En 2023, la Suisse a poursuivi son engagement humanitaire et ses efforts en vue d'une solution politique. Ces développements ont eu des répercussions en Syrie, au Liban, en Irak et en Turquie sur les mouvements migratoires tant intérieurs qu'à destination des pays voisins et de l'Europe.

Après les séismes dévastateurs qui ont frappé la Turquie et la Syrie, la Suisse a immédiatement offert son soutien en déployant des moyens humains, financiers et matériels. Elle a en outre examiné en priorité les demandes de visas des victimes de ces séismes afin de leur permettre d'être hébergées temporairement chez des parents proches en Suisse.

Au Liban, la crise politique persistante, l'absence de réformes et la situation économique désastreuse ont accru la vulnérabilité de la population et aggravé les discours stigmatisants à l'égard des réfugiés syriens. C'est pourquoi la Suisse a cherché à associer la population locale et les réfugiés à ses projets dans les domaines de l'éducation, de la gestion de l'eau et de l'alimentation. Tant au Liban qu'en Jordanie, la Suisse a œuvré pour la protection des personnes ayant fui leur pays et pour l'accès aux services de base, ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail des migrants et leur accès à la protection consulaire.

Elle a aussi renforcé sa coopération bilatérale avec l'Irak sur les questions de migration. Les conditions de retour des personnes renvoyées ont pu être considérablement améliorées dans le cadre d'un dialogue sur la migration. La Suisse est en outre parvenue à engager des négociations sur un accord en la matière.

3.3 Afrique du Nord

La pression migratoire exercée depuis l'Afrique du Nord sur l'Europe, en particulier par la route de la Méditerranée centrale, s'est accrue au cours de l'année sous revue. L'UE a cherché à l'endiguer par la conclusion d'un accord avec la Tunisie visant à réduire le nombre de traversées vers l'Europe. De son côté, la Suisse a enregistré une hausse substantielle du nombre de demandes d'asile. À la fois pays d'origine, de transit et de destination de la migration irrégulière, les États d'Afrique du Nord sont fortement sollicités et luttent en outre en 2023 contre les conséquences de profondes crises économiques et de graves catastrophes naturelles. Les violations des droits humains, comme le refoulement des réfugiés vers des zones désertiques proches des frontières, et une rhétorique toujours plus agressive à l'égard des migrants, ont aggravé la situation de ces derniers.

La coopération migratoire avec l'Algérie repose sur la mise en œuvre des mesures négociées dans le cadre des entretiens sectoriels sur la migration, la justice et la police conduits en 2022 et en 2023.

Le lancement du premier groupe de travail mixte permanent sur les questions de migration avec le Maroc a constitué une autre étape importante des activités bilatérales de la Suisse. Le renforcement de la coopération migratoire a notamment eu un impact significatif sur l'identification et le départ des personnes tenues de rentrer au pays.

Durant l'année sous revue, la Suisse a mené plusieurs entretiens politiques et techniques avec la Tunisie. Les deux pays ont renforcé leur coopération dans les domaines de la protection des frontières, mais aussi du soutien et de la protection des réfugiés sur place.

En Égypte, premier pays d'accueil de milliers de personnes ayant fui le conflit armé au Soudan, et en Libye, où tant la population locale que de nombreux migrants ont été frappés par les inondations de septembre 2023, la Suisse a renforcé son aide humanitaire et la protection des réfugiés sur place.

Au niveau régional, la Suisse a mis en œuvre des projets dans les domaines de la gouvernance migratoire, de la migration de main-d'œuvre ainsi que de la protection, de l'éducation et de l'intégration socio-économique des jeunes qui migrent entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

3.4 Afrique centrale et Afrique de l'Ouest

L'insécurité croissante dans les pays du Sahel, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la crise alimentaire et les conséquences du changement climatique ont amplifié les flux migratoires régionaux et la migration irrégulière vers l'Europe en 2023. Dans ces trois pays, la Suisse a intensifié ses efforts pour protéger les déplacés internes et leur ouvrir l'accès à un soutien psychosocial et à l'éducation. Pour ce qui est des nouveaux projets au Nigéria, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Ghana, l'accent a notamment été mis sur la lutte contre la traite des êtres humains, la réintégration durable des personnes qui rentrent au pays et la formation des autorités migratoires locales. De nouveaux projets dans le domaine de la formation professionnelle doivent permettre de créer des solutions de substitution à la migration irrégulière. Enfin, durant l'année sous revue, la coopération avec la Guinée-Bissau a pu être formalisée par la conclusion d'un accord migratoire.

3.5 Corne de l'Afrique

En 2023, la Corne de l'Afrique a souffert sur les plans politique, économique et humanitaire du conflit qui a éclaté au Soudan en avril. On dénombre depuis lors plus de six millions de déplacés internes, dont plus de la moitié sont des enfants, tandis qu'un million de personnes ont fui vers des pays voisins parfois déjà fragiles, essentiellement vers le Soudan du Sud, le Tchad, l'Égypte, l'Éthiopie et la République centrafricaine. La Suisse a renforcé son aide humanitaire au bénéfice du Soudan et des pays voisins, à la fois par des contributions financières à hauteur de 64 millions de francs et par des interventions du Corps suisse d'aide humanitaire en association avec des organisations partenaires.

La coopération migratoire avec l'Érythrée s'est poursuivie en 2023 aux niveaux opérationnel et diplomatique dans toute la mesure du possible, notamment en matière d'identification. L'Érythrée refuse toujours les rapatriements non volontaires, une position qui s'applique à tous les pays européens. Les projets de la Suisse pour ce pays visent à créer des perspectives professionnelles sur place. L'agent de liaison pour les questions d'immigration (*Immigration Liaison Officer, ILO*) responsable de

l'Érythrée, en poste à Khartoum, a été évacué lors de la fermeture temporaire de l'ambassade et a ensuite exercé cette fonction depuis Berne.

3.6 Autres pays et régions prioritaires

Afghanistan et pays voisins

De nombreuses personnes continuent de fuir le pays à la suite de la prise de pouvoir des talibans. En 2023, l'Afghanistan était le pays d'origine le plus représenté parmi les personnes déposant une demande d'asile en Suisse. Plusieurs millions de personnes de nationalité afghane sont réfugiées au Pakistan et en Iran. Au cours de l'année sous revue, l'Iran a sollicité l'appui de la communauté internationale pour pouvoir continuer à leur offrir un accès à l'éducation et aux services de santé. Dans la foulée, la Suisse a offert son aide sur place et soutenu ces personnes réfugiées en Iran et au Pakistan. Le gouvernement pakistanais ayant commencé à mettre en œuvre son plan de rapatriement des ressortissants afghans, la Suisse a décidé de participer aux efforts humanitaires déployés par l'ONU en faveur des personnes concernées.

En 2023, la Suisse a alloué quelque 30 millions de francs à l'aide humanitaire en Afghanistan. Elle a en outre envoyé à Islamabad un ILO responsable du Pakistan, de l'Afghanistan et de l'Iran. Essentiellement chargé d'observer la situation migratoire sur le terrain, cet agent a aussi pour mission d'identifier et d'accompagner les projets dans ce domaine. Au cours de l'année sous revue, la Suisse a également pris la décision d'ouvrir un bureau humanitaire (sans services consulaires) à Kaboul, vraisemblablement jusqu'à l'été 2024.

Géorgie

Un deuxième dialogue migratoire entre la Suisse et la Géorgie s'est tenu en 2023 dans le cadre du partenariat migratoire conclu en 2022. La discussion a principalement porté sur la qualité de la collaboration dans le domaine du retour et le soutien apporté dans le cadre de projets. Cette collaboration a principalement visé à la réintégration durable des personnes rentrées en Géorgie.

Sri Lanka

La Suisse entretient un partenariat migratoire de longue date avec le Sri Lanka et, en 2023, une rencontre d'experts a permis aux deux partenaires de consolider un dialogue déjà constructif. Un an après la grave crise économique et politique qui a secoué le Sri Lanka et en plus de son soutien de longue date dans le domaine de la formation professionnelle, la Suisse a orienté son engagement sur les processus de réforme et de réconciliation ainsi que sur la promotion des droits humains.

Au Népal et au Bangladesh, la Suisse a lancé au cours de l'année sous revue de nouvelles phases de projets, notamment en vue de sécuriser la migration de main-d'œuvre. Le Bangladesh, qui abrite le plus grand camp de réfugiés du monde, a bénéficié de l'engagement de la Suisse en faveur de la protection des Rohingyas qui ont fui leur pays et de l'aménagement de perspectives durables pour eux.

4**Politique migratoire multilatérale de la Suisse****4.1 Engagement de la Suisse pour le Forum mondial sur les réfugiés**

Outre les dialogues bilatéraux, la lutte contre les causes de la fuite et de la migration irrégulière appelle des réponses collectives de la communauté internationale. En décembre 2023, la Suisse et le HCR ont de nouveau été les hôtes du Forum mondial sur les réfugiés à Genève. Cette deuxième édition de la manifestation s'inscrit dans le droit fil du premier forum de 2019. Entre les deux, le nombre de personnes ayant fui leur pays est passé de 80 à 120 millions. Dans le contexte de l'inflation mondiale et de la hausse insuffisante des contributions financières, le forum a constitué une occasion importante de renforcer la mobilisation des acteurs impliqués. La secrétaire d'État Christine Schraner Burgener a ouvert la manifestation avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. Les délégations de 168 États ont pris part au forum, dont 86 de niveau ministériel. Outre la société civile, le secteur privé et des gouvernements locaux, de nombreux réfugiés y étaient également représentés. Le forum a permis aux participants d'échanger des expériences et de lancer de nouveaux projets communs pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, qui vise à une répartition adéquate des charges et des responsabilités découlant de l'accueil des réfugiés.

Les thèmes sur lesquels le forum a mis l'accent, et auxquels la Suisse a contribué au travers d'une approche sociétale globale, portaient notamment sur l'accès à l'éducation, sur la lutte contre la traite des êtres humains, sur la protection des femmes contre la violence ainsi que sur des solutions durables pour les réfugiés, parmi lesquelles l'aide au retour, l'intégration et la réinstallation. Il a également été question du renforcement de la mobilisation des ressources du secteur privé et de l'impact du changement climatique sur les flux migratoires. Dans le cadre des engagements pris par la Suisse, celle-ci s'est en outre fixé plusieurs objectifs directement liés aux thèmes prioritaires, comme l'inclusion appropriée des réfugiés dans les processus qui les concernent en Suisse, la facilitation de l'accès aux études supérieures pour les réfugiés ou l'amélioration commune de l'hébergement des requérants d'asile mineurs non accompagnés en Grèce. La Suisse a annoncé une contribution à la mise en œuvre internationale du Pacte mondial sur les réfugiés à hauteur de 300 millions de francs par an pour la période 2024-2027.

4.2 Processus globaux

En avril 2023, l'administration fédérale a été chargée par la Commission de politique extérieure du Conseil des États de rédiger pour fin 2023 un rapport mettant en lumière les bénéfices du Pacte de l'ONU sur les migrations à ce jour, globalement, mais aussi dans certains pays, et les effets pour la Suisse si celle-ci devait y adhérer. Ce rapport devait en particulier inclure des retours d'expérience de pays comparables à la Suisse. Les gouvernements interrogés dans ce contexte confirment que le Pacte mondial sur les migrations est utilisé en premier lieu comme cadre de référence et comme instrument de politique migratoire extérieure, avec pour effets de renforcer la coopération bilatérale, régionale et multilatérale et d'encourager les partenariats migratoires. À

l'instar du message du Conseil fédéral de février 2021, le rapport conclut qu'il serait intéressant pour la Suisse d'adhérer au Pacte sur les migrations. En 2023, la Suisse a continué à œuvrer en faveur d'un dialogue politique cohérent au niveau mondial dans le domaine des déplacements internes et a apporté sa contribution financière à un nouveau fonds créé à cet effet (*Internal Displacement Solutions Fund*).

4.3 Processus régionaux

En prenant part aux processus régionaux, la Suisse encourage le dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination, tout en approfondissant les relations bilatérales avec certains États. Dans le cadre du Processus de Rabat, le dialogue intergouvernemental euro-africain sur la migration, elle a ainsi organisé en collaboration avec la Gambie une réunion thématique consacrée aux personnes disparues sur les routes migratoires. L'objectif était d'encourager l'échange de connaissances entre les représentants d'autorités nationales et d'organisations internationales, de trouver des outils utiles et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

Enfin, au chapitre de la gouvernance migratoire, la Suisse a œuvré en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Elle a soutenu cette organisation régionale d'États de la Corne de l'Afrique par une contribution financière et l'envoi d'une experte suisse afin d'encourager aussi bien le dialogue régional sur les migrations, notamment celles induites par les aléas climatiques, que les mécanismes de coordination au niveau national.

